Révision: 1.1 Date: 15.05.2015



MICROE MEASUREMENTS

www.vishaypq.com

SELON LES REGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

# 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale M-Bond A-12 Part B

Nom ChimiqueMélangeN° CASMélangeN° EINECSMélangeNo. D'Enregistrement d'REACHAucun attribué.

1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et

restrictions sur l'utilisation

Utilisation Identifiée Adhésifs.
Utilisations Déconseillées Rien de connu.

1.3 Information sur le fournisseur

Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD

Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom

 Téléphone
 +44 (0) 1256 462131

 Fax
 +44 (0) 1256 471441

 Email (personne compétente)
 mm.uk@vishaypg.com

**1.4 Tél. d'urgence** (00-1) 703-527-3887

CHEMTREC

### 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1A; H317 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411

2.1.2 Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE Xi; R38: Irritant pour la peau.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Xi; R41: Risque de lésions oculaires graves.

N; R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale M-Bond A-12 Part B

Pictogramme(s) de Danger





Mention(s) d'Avertissement

Contient: Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines

(Polyamide Resin)

Danger

Mention(s) de Danger H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Document No. 14297 Page: 1 / 7 Revision M

Révision: 1.1 Date: 15.05.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de Prudence P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations Aucun.

2.3 Autres dangers Aucun.

### 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines (Polyamide Resin)	60-80	68410-23-1	614-452-7	Aucun attribué	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411
Alumina/Aluminum Oxide	30-40	1344-28-1	215-691-6	Aucun attribué	Non classé
Titanium Dioxide	1-5	13463-67-7	236-675-5	Aucun attribué	Non classé

H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N N° CAS N° CE	No. D'Enregistrement	Classification CE et	
identite chimique de la substance	70VV/VV	N CAS	N CE	d'REACH	Phrases de Risque
Fatty acids, C18-unsatd., dimers,				Xi; R38	
reaction products with	60-80	68410-23-1	614-452-7	Aucun attribué	R43
polyethylenepolyamines (Polyamide					Xi; R41
Resin)					N; R51/53
Alumina/Aluminum Oxide	30-40	1344-28-1	215-691-6	Aucun attribué	Non classé
Titanium Dioxide	1-5	13463-67-7	236-675-5	Aucun attribué	Non classé

Xi; Irritant, N; Dangereux pour l'environnement. R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



#### 4.1 Description des premiers secours

Révision: 1.1 Date: 15.05.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypq.com

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

> dans une position où elle peut confortablement respirer. Alerter un médecin en cas de malaise. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

Contact avec la Peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

> immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas

d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau Contact avec les yeux

> pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue.

> En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est

consciente). Faire boire deux verres d'eau. Ne pas faire vomir. Alerter un

médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque

des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue.

#### 5. **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

5.1 Moyens d'extinction

Ingestion

Moyens d'Extinction Appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Oxydes d'azote. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours

#### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL 6.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans

danger. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. (Laver abondamment à l'eau/ 5% acide acétique). Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.

Voir Rubrique: 8, 13

d'eau ou des égouts.

Référence à d'autres sections

6.4

7.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE** 

Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en

Document No. 14297 Page: 3 / 7 Revision M

Révision: 1.1 Date: 15.05.2015

# SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

incompatibilités

Température de stockage Temps limite de stockage Matières incompatibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.

Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 40°C

Stable dans les conditions normales.

Conserver à l'écart des: Acides, bases puissantes et Agents oxydants forts.

Adhésifs. Voir Rubrique: 1.2

#### 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Alumina/Aluminum Oxide	1344-28-1	-	10	-	-	INRS (ED 984)
Titanium Dioxide	13463-67-7	-	11	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2 Valeur limite biologique

8.1.3 PNECs et DNELs

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Non fixé. Non fixé.

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés selon les principes de bonnes pratiques d'hygiène en milieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Protection de la peau



Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). Ne pas porter de lentilles de contact lors de la manipulation de cette substance.

Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable.

Protection respiratoire



Dangers thermiques

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Non applicable.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Document No. 14297 Page: 4 / 7 Revision M

Révision: 1.1 Date: 15.05.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

### 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et

chimiques essentielles

Aspect Le mélange est une pâte. Clair Colorée.

Odeur Ammoniacale.
Seuil olfactif Non disponible.
pH Non disponible.
Point de fusion/point de congélation Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair 260 °C [Open cup/Coupe ouverte]

Taux d'Evaporation < 0.001 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites Non applicable.

d'explosivité

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité relative

Non disponible.

Non disponible.

>0.97 (H20 = 1)

Solubilité(s) Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines

(Polyamide Resin): Légèrement soluble dans: De l'eau (40 mg/l)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité Non disponible.
Température de décomposition Non disponible.
Viscosité Non disponible.
Propriétés explosives Non Explosif.
Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2 Autres informations Aucun.

### 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Stable dans les conditions normales.
 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4 Conditions à éviter** Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Maintenir à une température

n'excédant pas (°C): 40°C

**10.5 Matières incompatibles** Conserver à l'écart des: Acides, bases puissantes et Agents oxydants forts.

**10.6 Produit(s) de décomposition dangereux** Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Oxydes d'azote.

#### 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Inhalation Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0

mg/l.

Contact avec la Peau Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

emplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Eye Dam. 1: Provoque des lésions oculaires graves.

Révision: 1.1 Date: 15.05.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypq.com

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Skin Sens. 1A: Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

**Autres informations** 

11.2

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Aucun.

#### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES** 12.

12.1 Toxicité Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Estimation Mélange CL50 >1 ≤ 10 mg/l (Poissons)

12.2 Persistance et dégradabilité Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines

(Polyamide Resin) (CAS# 68410-23-1): Non facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation 12.3 Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit devrait être peu mobile dans le sol. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.5 Pas classé comme PBT ou vPvB.

Autres effets néfastes 12.6 Rien de connu.

#### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION 13.

13.1 Méthodes de traitement des déchets Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils

> contiennent des résidus de produit. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la

13.2 **Autres informations** Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou

nationales.

#### 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 **Numéro ONU** UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport SUBSTANCE LIQUIDE, NON AUTREMENT SPECIFIEE, DANGEREUSE

9

POUR L'ENVIRONNEMENT

Voir Rubrique: 2

Classe(s) de danger pour le transport 14.3

14.4 Ш Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement Classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 14.7

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Non applicable.

convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

14.8 Renseignements supplémentaires Aucun.

#### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES 15.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de

santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

**SVHCs** Aucun

Document No. 14297 Page: 6 / 7 Revision M

Révision: 1.1 Date: 15.05.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Non disponible.

### 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS) et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines (Polyamide Resin) (CAS# 68410-23-1), Alumina/Aluminum Oxide (CAS# 1344-28-1), et Titanium Dioxide (CAS# 13463-67-7).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1A; H317	Calcul du seuil
Eye Dam. 1; H318	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul récapitulatif

### LÉGENDE

LTEL Limite d'exposition prolongée
STEL Limite d'exposition (15 min)
DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

#### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.